

Aux familles et représentants de nos pensionnaires

6 octobre 2021

INFORMATION CORONAVIRUS N° 26

Après quelques jours de pratique en matière de contrôle des certificats COVID et compte tenu des demandes particulières toujours plus grandissantes, nous sommes aujourd'hui contraints d'apporter un complément d'information concernant l'application de cette mesure :

- **La bonne nouvelle du jour provient de la Confédération** qui continuera à prendre en charge les coûts des tests rapides antigéniques pour les personnes se rendant dans un établissement de santé, **au-delà du 10 octobre prochain**. Les personnes testées obtiendront une attestation COVID sans QR-code qui sera valable **uniquement dans les établissements médicaux-sociaux (EMS) et les hôpitaux**
- Pour les sorties et les promenades en extérieur, les visiteurs doivent être en possession d'un certificat ou d'une attestation pour venir chercher un résident. De plus, pour des raisons de cohérence, nous ne pouvons plus accompagner les résidents aux entrées de nos maisons.
- Les terrasses font partie intégrante de nos établissements et requièrent les mêmes mesures qu'à l'intérieur.

L'application de ces mesures est actuellement assurée par l'administration et/ou la cafétéria en fonction des jours, sites et horaires de visite. Cette tâche est particulièrement délicate pour ces collaborateurs qui doivent parfois faire face à des attitudes désobligeantes que nous déplorons.

Conscients que ces mesures puissent paraître excessives aux yeux de certains, soyez assurés qu'elles sont cependant mises en place afin de protéger nos résidents. Les mois écoulés ont effectivement laissé des stigmates et nous mettrons tout en œuvre pour repousser toute nouvelle intrusion du virus tout en préservant au mieux les liens sociaux avec vous.

Rappel des règles pour les visiteurs

- Être en possession d'un certificat COVID valide ainsi qu'une pièce d'identité
Un test PCR négatif ou un test rapide antigénique permettent aux personnes non vaccinées ou non guéries depuis moins de 180 jours d'obtenir un certificat COVID. Vous trouvez toutes les informations y relatives sur le site de la Confédération. <https://ofsp-coronavirus.ch/certificat/>
- Porter un masque fourni par l'institution, mis à disposition à l'entrée ;
- Se désinfecter minutieusement les mains ;
- Compléter le formulaire de visite (1 par personne) permettant au Canton de retracer les contacts en cas de besoin.

En vous remerciant pour votre compréhension et votre collaboration, nous vous présentons, chères Familles, chers Visiteurs, nos sincères salutations.

Contacts

Patrice Michaud – Directeur – 027 777 24 05 – patrice.michaud@emsprovidence.ch

Pierre-Louis Abbet – Directeur des soins – 027 777 24 61 – pierre-louis.abbet@emsprovidence.ch

Vous trouvez ci-après l'habituel tableau récapitulatif. **Le type de mesures doit cependant toujours être différencié entre les résidents immunisés et les résidents non-vaccinés.**

Types de mesures	Mesures pour les résidents immunisés**	Mesures pour les résidents non-vaccinés
Port du masque par le résident	<ul style="list-style-type: none"> • Port du masque recommandé uniquement lors des soins de proximité. 	<ul style="list-style-type: none"> • Port du masque recommandé
Activités collectives	<ul style="list-style-type: none"> • Activité nécessitant une participation active : <ul style="list-style-type: none"> - Groupe limité fixé par l'EMS • Activité passive (résidents assis avec respect des distances) : <ul style="list-style-type: none"> - Nombre illimité 	<ul style="list-style-type: none"> • Activité nécessitant une participation active : <ul style="list-style-type: none"> - Groupe limité fixé par l'EMS - Port du masque requis • Activité passive (résidents assis avec respect des distances) : <ul style="list-style-type: none"> - Nombre illimité (port du masque)
Sorties de résidents Sorties de résidents (suite)	<ul style="list-style-type: none"> • Promenades avec les proches à l'extérieur de l'EMS : <ul style="list-style-type: none"> - Respect des mesures de protection - Périmètre illimité • Sorties chez des proches ou ailleurs autorisées : <ul style="list-style-type: none"> - Respect des mesures de protection - Contrôle quotidien des symptômes - Pas de quarantaine au retour - Test recommandé (*) 	<ul style="list-style-type: none"> • Promenades avec les proches à l'extérieur de l'EMS : <ul style="list-style-type: none"> - Respect des mesures de protection - Périmètre de marche autour de l'EMS • Sorties chez des proches ou ailleurs autorisées : <ul style="list-style-type: none"> - Respect des mesures de protection - Contrôle quotidien des symptômes - Quarantaine au retour : <ul style="list-style-type: none"> • 10 jours ou • Test (*) négatif au 7^e jour : levée de la quarantaine ou - Pas de quarantaine si tests négatifs à J0, J3 et J7 (J = jour / n° = nombre jours)
Visites	<ul style="list-style-type: none"> • Présentation d'un certificat COVID valide ainsi qu'une pièce d'identité • Durée et nombre de visites par jour et par résident : illimités • Possible sans rendez-vous (à éviter les rassemblements de visiteurs) • Formulaire rempli et signé à chaque visite pour permettre le traçage (1 formulaire par personne) • Respect de toutes les autres mesures relatives aux visites (à l'entrée dans le bâtiment : désinfection des mains, port du masque fourni par les Maisons) • Horaires des visites Montagnier et Orsières : <ul style="list-style-type: none"> ➤ Libres sur toute la journée • La cafétéria est à nouveau ouverte au public dans le respect des ordonnances fédérales des restaurants. 	
	<ul style="list-style-type: none"> • Collation ou repas avec les visiteurs autorisés : <ul style="list-style-type: none"> - Lieu commun - Respect des règles de protection 	<ul style="list-style-type: none"> • Collation ou repas avec les visiteurs autorisés : <ul style="list-style-type: none"> - Lieu isolé - Respect des règles de protection

Types de mesures	Mesures pour les résidents immunisés**	Mesures pour les résidents non-vaccinés
Repas d'anniversaire	Possibilité d'organiser des repas d'anniversaire aux conditions suivantes : <ul style="list-style-type: none"> • Entre 6 et 10 personnes au maximum (le résident et 9 accompagnants) • Lieu séparé (jardin d'hiver à Montagnier et petite salle à manger à Orsières) • Menu personnalisé • Respect des normes de l'OFSP Renseignements et réservations (une semaine à l'avance au moins) auprès de notre chef de cuisine, Eric Bruchez, au 027 777 24 65	
Nouvelles entrées	<ul style="list-style-type: none"> • Contrôle quotidien des symptômes • Pas de quarantaine • Test recommandé (*) 	<ul style="list-style-type: none"> • Contrôle quotidien des symptômes • Quarantaine : <ul style="list-style-type: none"> - 10 jours ou - Test (*) négatif au 7^e jour : levée de la quarantaine ou • Pas de quarantaine si tests négatifs à J0, J3 et J7
(*) Tests (**) résidents immunisés	<ul style="list-style-type: none"> • Test PCR ou antigénique rapide au 7^e jour sous réserve du consentement du résident. • Résident vacciné : 14 jours après la 2^e dose OU après la dose unique pour les personnes ayant contracté la COVID-19. • Résident ayant contracté la COVID-19 dans les 6 derniers mois. 	